10ème Année

N° 227

12 Avril 1958



BULLETIN TECHNIQUE

de la Station d'Avertissements Agricoles

RHONE-ALPES

4, Place Gensoul — LYON
Téléphone: FRanklin 20-56
FR.20-56

C.C.P. LYON 9430-12 — Régisseur Recettes Protection végétaux

Lisez sur l'enveloppe de votre bulletin le numéro de votre région

AVERTISSEMENTS

TAVELURES - (pommier - poirier)

Les traitements effectués avant le 4 Avril devront être renouvelés dans les délais suivants:

1°- D'URGENCE dans les régions suivantes: (produits lessivés par la pluie du 3 au 4)

AIN: 51

ARDECHE: en entier sauf 146 et 147 au nord du Doux et 149

DROME: en entier sauf 121 et 122

ISERE: au sud-est d'une ligne Beaurepaire-Aoste sur Guiers

SAVOIE: 80 à 89 - 92 et 93

HTE SAVOIE: 67, 68, 69, 70, 71 et 72

2°- après la prochaine pluie dans les régions suivantes:

AIN: 46, 47, 48, 49, 50, 52

ARDECHE: 146 et 147 au nord du Doux et 149

DROME: 121 et 122

ISERE: au nord-ouest d'une ligne Beaurepaire-Aoste sur Guiers

LOIRE: 1, 2, 8, 9, 10, 11, 12

RHONE: 24, 25, 26, 28, 29, 30

SAVOIE: 91

HTE SAVOIE: 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66

3°- Dès la chute des pétales dans les autres régions mais de toutes façons avant le 20 AVRIL sur les variétés qui n'auraient pas atteint ce stade avant cette date.

En règle générale, tous les produits conseillés peuvent être employés sans risque même pendant la floraison.

INFORMATIONS

RENOUVELLEMENT DE TRAITEMENTS ANTERIEURS: dans toutes les régions citées aux paragraphes 1° et 2° de la rubrique tavelures, les traitements contre les maladies et ravageurs

suivants ~~devront être renouvelés~~ s'ils ont été appliqués avant le 4 avril. La 2ème application sera effectuée dans les délais suivants:

d'URGENCE: Oïdium du pommier, phytopte du poirier
aux premières journées tièdes: psylle du poirier

HOPLOCAMPES DU POIRIER ET DU PRUNIER: Nous rappelons que le traitement contre ces ravageurs doit se placer dès la chute des pétales.

CHARANCONS ET CHENILLES DU FEUILLAGE: certains de ces insectes sont déjà apparus et il sera nécessaire d'entreprendre la lutte dès le retour de températures plus élevées.

XYLEBORE (pommier et abricotier principalement): en raison des températures constamment insuffisantes, cet insecte n'a encore eu qu'une activité très limitée. Son réveil sera brutal dès les premières journées chaudes. Il sera prudent d'effectuer une nouvelle application d'urgence dans les cas suivants:

- dernier traitement antérieur au 25 mars dans les régions citées au 1° de la rubrique "tavelures"
- dernier traitement antérieur au 17 mars dans les autres régions
- plantations n'ayant encore reçu aucun traitement.

PUCERONS: Le puceron vert du pommier et le puceron noir du pêcher vont rentrer incessamment en activité. Il convient de les surveiller dès maintenant et d'effectuer un traitement convenable dès l'apparition des premiers individus.

BRYOBE: Les premières éclosions de cette araignée rouge ont déjà été constatées. On doit tout de même attendre des températures plus élevées pour lui appliquer les produits nécessaires.

NOCTUELLE DE LA VIGNE (ver gris) Nous rappelons que le meilleur procédé de lutte consiste dans la confection au pied des ceps d'appâts formés de son additionné d'un des produits suivants:

pour 100kg de son (H.C.H.: 1kg de matière active
(Aldrine: 2kg de matière active
(chlordane: 5 kg de matière active

La quantité de produit commercial dépendra évidemment de la teneur de ce produit en matière active.

MELIGETHE DU COLZA: Après une régression de plusieurs années, ce ravageur est à nouveau réapparu en grande quantité, notamment dans le département de l'Ain.

Le traitement doit être appliqué avant l'ouverture des premières fleurs.

PRODUITS CONSEILLES: Consulter la liste publiée dans le bulletin N° 225 du 13 mars 1958.

Nous rappelons que les produits du genre parathion ou malathion ont leur meilleure efficacité par temps chauds et que l'action des produits endothérapiques (déméton méthylé) requiert une poussée de sève suffisante.

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles
P.LATARD

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux
A.PITHIOUD

Imprimé dans les locaux de la Station - Le Gérant: G.GRISARD